

Conseil de Paris
Séance du 30 septembre, 1er, 2 et 3 octobre 2019
Sur proposition de Danielle Simonnet,

Voeu relatif à des mesures de prévention et d'information contre les risques liés au plomb
après l'incendie de Notre-Dame

Considérant que l'incendie de Notre-Dame le 15 avril dernier a conduit à la libération dans l'atmosphère de 400 tonnes de plomb parties en poussière, soit près de 4 fois plus que les émissions annuelles de plomb dans l'atmosphère sur la France entière,

Considérant les révélations du journal Mediapart en juillet 2019, révélant des taux de pollution au plomb 400 à 700 fois supérieurs aux normes dans l'édifice et aux alentours, et l'absence de mesures de prévention à la hauteur, notamment concernant les travailleurs du chantier,

Considérant qu'interpellées au Conseil de Paris de juillet par Danielle Simonnet lors des question d'actualité, la Mairie de Paris via son adjointe à la santé et la Préfecture de police assuraient qu'il n'y avait aucun danger, le Préfet de police allant jusqu'à affirmer que (sic) "à moins de lécher les trottoirs" il n'y aurait aucun danger,

Considérant que de nouvelles révélations de Mediapart fin juillet ont montré des niveaux de pollution très élevés dans des cours de récréation relevés en mai et en juillet, mais n'ayant pas donné lieu à une réaction immédiate des pouvoirs publics,

Considérant qu'au contraire, le gouvernement et la Mairie de Paris ont voulu cacher, en utilisant des moyennes et non les valeurs relevées factuellement, la contamination au plomb dans plusieurs crèches et écoles, laissant les enfants, les agents et le corps enseignant des crèches et écoles du secteur exposés à des seuils de plomb dix fois supérieurs au seuil d'alerte,

Considérant que suite à ces révélations de Mediapart, plusieurs nettoyages en profondeur de cours d'école ont enfin été décidés par les pouvoirs publics,

Considérant que la rentrée a été reportée dans plusieurs écoles pour un nettoyage en profondeur face à des valeurs élevées de plomb, que d'autres ont "découvert" la pollution à la mi-septembre, mais qu'aucun plan de dépollution systématique ne semble avoir été mis en place,

Considérant que la carte publiée fin juillet par l'ARS, qui reprend des données du laboratoire central de la Préfecture, mélange les données recueillies à des dates différentes et à des endroits différents, ne permettant pas de dégager une cohérence spatio-temporelle, et donc d'avoir une vision objective et complète de la situation et des risques pour la santé,

Considérant que, suite à un prélèvement établissant un taux de plomb 23 fois supérieur aux normes dans un appartement du 7e arrondissement le 6 septembre, l'association Robin des Bois alerte sur le fait que d'importants taux de concentration au plomb pourraient également être relevés «jusqu'au Champ-de-Mars et la tour Eiffel», appelant l'ARS à «organiser une campagne de dépistage dans des

appartements similaires, en haut d'immeubles», incitant les familles à «éviter l'accès des enfants aux balcons et terrasses en extérieur», et alertant également sur le risque que la cour de la préfecture de police ainsi que l'Hôtel-Dieu soient également pollués,

Considérant que le New York Times a démontré, carte en 3D à l'appui, l'ampleur de la contamination du coeur de Paris,

Considérant qu'un collectif de parents d'élèves et de riverains est en cours de constitutions, exigeant que toute la lumière soit faite et que des mesures adéquates et une information exacte et transparente soient enfin mises en place,

Considérant que face à un scandale sanitaire potentiel de grande ampleur, le rôle de notre collectivité est d'être exemplaire, et de faire valoir le principe de précaution par des mesures de prévention ambitieuse et une grande transparence sur les données relevées, afin de limiter autant qu'il est possible les risques pour la santé des Parisiennes et des Parisiens,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que le chantier soit confiné pour éviter la dissémination par ré-envoi des poussières de plomb qui contaminent l'édifice**
- **que soit établie une cartographie rigoureuse de la pollution au plomb, actualisée à intervalle régulier,**
- **que tous les résultats d'analyses concernant la pollution au plomb soient rendus publics**
- **que soit créé à l'Hôtel-Dieu un centre non de dépistage mais de suivi clinique, psychologique et social, s'inscrivant dans la durée, pour toutes les personnes exposées (pompiers, travailleurs, riverains, etc.)**